



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Hausse des carburants : inquiets pour la continuité des prises en charge, les PSAD/PSDM demandent des mesures adaptées

Paris, le 9 avril 2026. **Alors que la hausse des prix des carburants pèse lourdement sur de nombreux secteurs, les représentants des prestataires de santé à domicile et distributeurs de matériels (PSAD/PSDM) tirent la sonnette d'alarme et appellent le Gouvernement à des mesures de soutien urgentes et adaptées.**

Les PSAD/PSDM sont indispensables à la continuité des prises en charge dans le système de santé. Ils accompagnent chaque année **4 millions de patients** partout en France et parcourent **600 millions de kilomètres** annuels pour se rendre à leur domicile. Ces déplacements quotidiens sont non substituables et contrairement à d'autres secteurs, les PSAD ne peuvent pas absorber ni répercuter la hausse des coûts car leurs tarifs sont réglementés.

Ainsi, la seule hausse des carburants représente aujourd'hui plus de 500 000 € de surcoûts mensuels pour les entreprises du secteur.

Cette pression économique fragilise durablement les entreprises PSAD/PSDM et compromet le modèle du virage domiciliaire, pourtant soutenu par les pouvoirs publics. Elle s'ajoute aux difficultés de trésorerie majeures subies par les prestataires dues aux dysfonctionnements de la réforme des fauteuils roulants.

La FEDEPSAD, le SYNAPSAD, le SNADOM, l'UPSADI et l'UNPDM ont ainsi adressé un courrier au Premier ministre afin de demander :

- Un accès à des carburants à des tarifs bloqués pour les PSAD ;
- Le gel de toute baisse tarifaire en période de crise afin de ne pas aggraver la situation économique déjà fortement dégradée des acteurs du secteur ;
- Un accompagnement fiscal ou financier pour accélérer la transition vers des flottes plus vertes.

Les représentants des PSAD/PSDM rappellent qu'ils sont des acteurs essentiels de l'accès aux soins, notamment pour les patients les plus fragiles.

Sans réponse rapide des pouvoirs publics, la crise actuelle pourrait entraîner des conséquences directes sur la qualité et la continuité des soins à domicile.



SYNAPSAD
SYNDICAT NATIONAL AUTONOME
DE PRESTATAIRES DE SANTÉ À DOMICILE



Les PSAD/PSDM restent pleinement mobilisées et disponibles pour travailler avec le Gouvernement à la mise en place de solutions adaptées, conciliant impératifs économiques et exigences de santé publique.

Contacts Presse :

FEDEPSAD : Alexandra DUVAUCHELLE - 06 30 29 93 72

SNADOM : Nassim LARFA - 06 64 85 11 51

SYNAPSAD : Nathalie THIBAUT - 06 09 02 75 95

UNPDM : Julia CREPIN - 06 74 60 13 93

UPSADI : Nathalie CREVEUX - 06 60 16 61 40

A propos des prestataires de santé à domicile : Acteurs clés de la santé de proximité, les Prestataires de santé à domicile (PSAD) participent activement à la transformation du système de soins vers des prises en charge plus humaines, accessibles et efficaces. Chaque année, ils accompagnent près de 4 millions de patients dans les domaines de l'assistance respiratoire, de la perfusion, de la nutrition, de l'insulinothérapie et du maintien de l'autonomie à domicile de malades chroniques, de personnes âgées et de personnes en situation de handicap. Présents sur l'ensemble du territoire, les PSAD contribuent à éviter des hospitalisations coûteuses, libérer du temps médical et renforcer la prévention, tout en répondant à la volonté des personnes de vivre et de se soigner à domicile. Leur action s'appuie sur l'expertise de leurs équipes pluridisciplinaires -infirmiers, autres professionnels de santé et intervenants qualifiés - garantes de la qualité, de la sécurité et de la continuité des soins à domicile. Le secteur regroupe plus de 3 000 structures, emploie 33 000 collaborateurs, dont 6 500 professionnels de santé, et crée chaque année près de 1 000 emplois non délocalisables. Les PSAD constituent ainsi un levier majeur d'efficacité et de soutenabilité, apportant des solutions durables et novatrices aux défis économiques, démographiques et organisationnels du système de santé.